

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX MIL VINGT SIX le jeudi 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 10 juillet 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 15 puis 17 votants : 18

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M.-N. – CHERRUAU P. – ECK P. - PERON R – CADO LE GOFF G -. ECK S – GUITTON C (arrivée à 20h10). – ROBERT X. -. MILER M.-. LORAND D. – FERREIRA C. - ERIAU B. – ANGOUJARD M. – MARICHAL C. – KENFACK A_M. – KERUZEC C. (arrivée à 20h03)

ABSENTS excusés . ECK S. donne pouvoir à ECK P.
GUITTON C. donne pouvoir à CADO S. (jusqu'à 20h10)
LE CLECH M. donne pouvoir à MARICHAL C.
LE BRONZE R.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

ERIAU B. . a été désigné secrétaire de séance.

N° 40 – juillet 2026

Mutualisation service Espace jeunes avec les communes de Locunolé et Tréméven: Désignation des membres de la Conférence d'Entente.

Les communes de Locunolé, Querrien et Tréméven ont souhaité s'associer afin de disposer d'un service animation jeunesse à destination des jeunes de leurs communes respectives.

Pour mettre en commun ces moyens et poursuivre la gestion de ce service, il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de l'entente intercommunale prévue à l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

***Vu** la délibération en date du 12 juillet 2022, le conseil municipal a acté cette mutualisation en validant la création d'un comité intercommunal ;*

***Vu** la délibération en date du 8 décembre 2022, le conseil municipal a validé la convention constitutive de l'entente pour la création d'un service animation jeunesse entre les 3 communes ;*

***Vu** la délibération en date du 22 février 2024, le conseil municipal a validé les modifications à apporter à la convention initiale ;*

***Vu** la délibération en date du 4 avril 2024, le conseil municipal a validé la liste des membres pour le représenter aux conférences mises en place dans le cadre de la mutualisation du service Espace Jeunes ;*

***Vu** le changement d'équipe municipale suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ;*

Il convient de désigner les nouveaux membres de cette Conférence, M. le maire propose :

Titulaires

Le maire

ECK Patricia

ANGOUJARD Marine

ROBERT Xavier

Suppléants

Christine MARICHAL

Gwen CADO

Marianne MILER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix) :

- Désigne 3 de ses membres et 3 suppléants pour le représenter aux conférences mises en place dans le cadre de la mutualisation du service Espace jeunes, tels que mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 17 juillet 2026
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire, CADO Stéphane

